







Sommaire

) Préambule et historique1					
2) Présentation du territoire et de ses pressions	2				
Continuité écologique	7				
Assainissement collectif et non collectif	8				
Agriculture	10				
Biodiversité et espèces invasives					
4) Priorités d'actions	12				
5) Lien avec le SAGE Allier aval	13				
6) Modalités de mise en œuvre	14				
7) Conditions de réussite	14				



Substrat sableux - Fayet-le-Château - BV du Jauron

L'objectif principal de cette stratégie territoriale est d'élever les masses d'eau du Litroux et du Jauron au niveau de «Bon état». Aucune masse d'eau n'est à ce jour classée à ce niveau de qualité. Cet objectif est le seul qui régit les documents cadre du Contrat Territorial Litroux/Jauron.

1) Préambule et historique

Cette démarche fait suite à la prise de compétence GEMAPI des EPCI « Billom Communauté » et « Entre Dore et Allier ». Le contrat territorial constitue le principal outil de mise en oeuvre de cette compétence à l'échelle des deux bassins versants.

Le projet de contrat territorial sur les bassins versants du Litroux et du Jauron a été initié par la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme grâce à leur premier diagnostic réalisé dans les années 2011/2012. A la suite de cette première étude, les deux bassins versants ont été identifiés comme fortement impactés par les activités anthropiques.

La présélection du territoire a été engagée par les deux EPCI en mars 2019. Le conseil d'administration de l'AELB ayant validé le dossier en novembre de cette même année, la phase d'élaboration du contrat territorial a pu démarrer au début de l'année 2020.

2) Présentation du territoire et de ses pressions

Les bassins versants du Litroux et du Jauron sont situés dans le centre-est du département du Puy-de-Dôme. Ils sont accolés l'un à l'autre et sont tous les deux des affluents de l'Allier en rive droite. La superficie totale des deux territoires couvre 262 km² (143 km² pour le Litroux et 119 km² pour le Jauron).

Le réseau hydrographique est composé de 125 km de cours d'eau pour le Litroux et de 121 km pour le Jauron.

Linéaire	Linéaire Guizoux	Linéaire	Total
principal Litroux	(affluent principal)	secondaire Litroux	Litroux
24 km	8 km	93 km	125 km

Linéaire	Linéaire	Linéaire	Linéaire	Total
principal Jauron	Madet	Angaud	secondaire Jauron	Jauron
12 km	15 km	11 km	83 km	

Les bassins versants du Litroux et du Jauron se trouvent respectivement sur le territoire des communautés de communes « Entre Dore et Allier » et « Billom Communauté ». Cependant, la partie amont du Litroux est également présente sur le territoire de Billom Communauté (41,5 km²). Le principe de solidarité amont/aval prend donc tout son sens dans ce contrat.

Le bassin versant du Litroux s'étend sur 21 communes pour environ 12 300 habitants, celui du Jauron s'étend sur 19 communes pour environ 13 500 habitants.

Les deux bassins versants ont aussi une petite partie de leur territoire sur d'autres EPCI. Pour le BV du Litroux, 2,8 km² se trouvent sur la commune de Sermentizon (territoire de « Thiers Dore et Montage ») ; pour le BV du Jauron, 5 km² se situent sur les communes de Sallèdes, Laps, Busséol et Saint-Georges-sur-Allier (territoire de « Mond'Arverne Communauté»).

Les bassins versants du Litroux et du Jauron sont des territoires très largement ruraux avec 77 % de leurs communes accueillant chacune moins de 1000 habitants. L'occupation des sols montre une faible urbanisation du territoire et l'importance de la couverture agricole. Dans les faits :

- Les surfaces urbanisées représentent 5% du territoire du Litroux et 3% du territoire du Jauron et sont principalement situées à Billom et Lezoux.
- Les surfaces forestières représentent 14% du territoire du Litroux et 16% du territoire du Jauron, très majoritairement localisées sur les parties amont des bassins versants au niveau des contreforts du Livradois.
- Les surfaces agricoles quant à elles, représentent 81% du territoire du Litroux et du Jauron.

Chacun des deux bassins versants est constitué de trois masses d'eau (3 pour le Litroux et 3 pour le Jauron). Selon l'état des connaissances datant de 2019 de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, l'ensemble des masses d'eau n'atteint pas le bon état écologique :

- 1 est classée en état moyen
- 1 est classée en état médiocre
- 4 sont classées en état mauvais

L'ensemble des masses d'eau du bassin versant du Litroux et du Jauron est en mauvais état. Ces petites masses d'eau sont souvent déclassées en raison des résultats des données biologiques (diatomées et IPR). Cet indice reste toutefois à nuancer en raison de l'absence d'eau sur les périodes d'étiage sévère. Les indices physico-chimiques déclassent également les masses d'eau (phosphore total, NH4+, NO2-). Le dernier paramètre déclassant correspond au nombre d'analyses de pesticides dépassants les seuils réglementaires.

L'écart des masses d'eau vis-à-vis du bon état est important sur les deux bassins versants. Les objectifs de l'AELB sont :

Code ME	Masse d'eau	État 2019	Objectif écologique	Délais écologique
FRGR0267	Le Litroux aval	Mauvais	Bon potentiel	2027
FRGR1487	Le Guizoux	Mauvais	Bon état	2027
FRGR1499	Le Litroux amont	Mauvais	Bon état	2027
FRGR0265	Le Jauron	Moyen	Bon potentiel	2027
FRGR1497	L'Angaud	Médiocre	Bon état	2027
FRGR1498	Le Madet	Mauvais	Bon état	2027

Les 246 km de cours d'eau ont été diagnostiqués entre 2020 et 2021. Ce diagnostic, couplé aux trois études réalisées lors de la phase d'élaboration (Qualitative, Quantitative et Agricole), nous permet d'avoir une vision précise des problématiques que rencontrent les masses d'eau.

Les cartes ci-après présentent l'état des masses d'eau ainsi que l'intensité des pressions qui leur correspondent. Retrouvez une aide à la lecture ci-dessous :



Problématique : Pratiques agricoles

Niveau d'influence des pratiques agricoles autour et sur les cours d'eau. Prend en compte le type de culture et les pratiques culturales.



Problématique : Plantes Invasives

Niveau d'influence des plantes invasives sur les berges du cours d'eau. Prend en compte le nombre d'espèces, le nombre de spots et l'étalement observé.



Problématique : Rejets

Niveau d'influence des rejets d'eau directement dans le cours d'eau. Prend en compte le nombre de rejets observés et leur composition (eaux usées, eaux pluviales, rejet ANC, etc.).



Problématique : **Obstacles à l'écoulement**

Niveau d'influence des obstacles à l'écoulement présent en travers du cours d'eau. Prend en compte le nombre d'ouvrages, leur état et leur incidence sur la continuité écologique.



Problématique : Zones humides

Niveau d'influence sur les zones humides présentes autour des cours d'eau. Prend en compte le nombre de ZH, les activités présentent sur la ZH ainsi que leur état (dégradation ou non).



Problématique : Quantité / ressource

Niveau d'influence de la quantité d'eau présente dans le cours d'eau. Prend en compte le niveau d'eau lors du diagnostic (valeur indicatrice), les variations de niveau d'eau (alternance de zones asséchées et zones en eau) ainsi que la quantité de retenues / étangs observés.



Problématique : Berges

Niveau d'influence des berges des cours d'eau. Prend en compte l'état de berges (érosion, piétinement bovin, ect.), l'état de sa végétation et l'inclinaison des pentes.



Problématique : Ripisylve

Niveau d'influence de la ripisylve (forêt) autour des cours d'eau. Prend en compte l'état de la ripisylve, sa largeur, sa densité, et sa diversité.



Problématique : Arbres en travers / embâcles

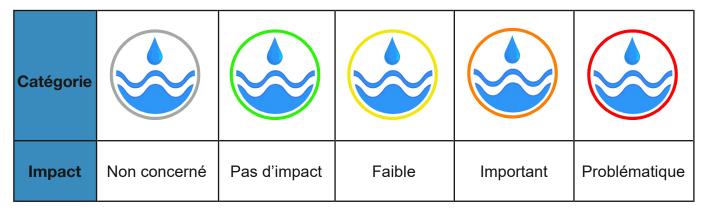
Niveau d'influence des arbres en travers et des embâcles présents dans le cours d'eau. Prend en compte leur nombre, leur densité et leur impact sur les cours d'eau.



Problématique : Morphologie

Niveau d'influence de la morphologie des cours d'eau. Prend en compte le tracé du cours d'eau, la quantité de linéaire naturel et les influences anthropiques qui le contraignent le cas échéant.

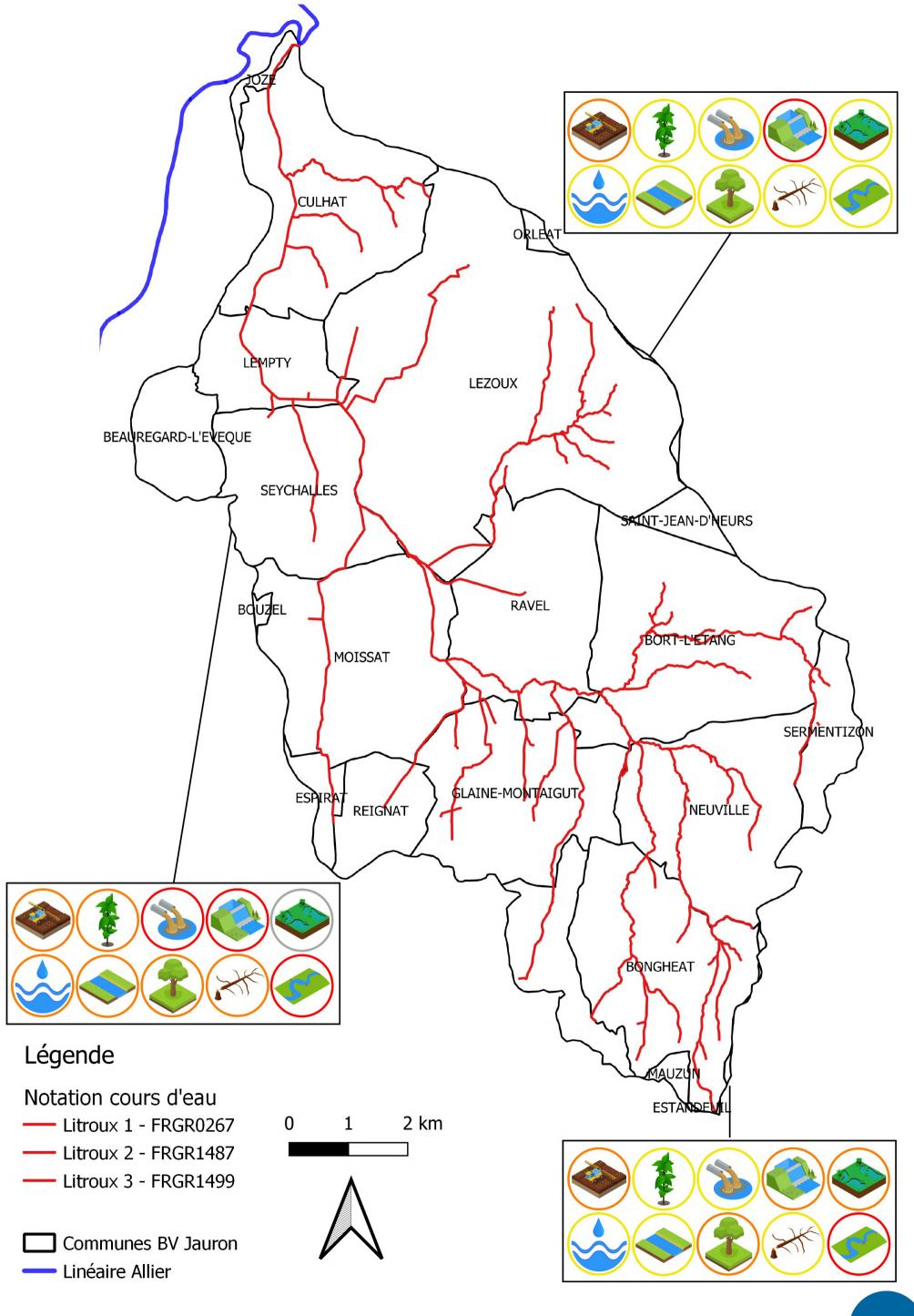
Légende couleur :

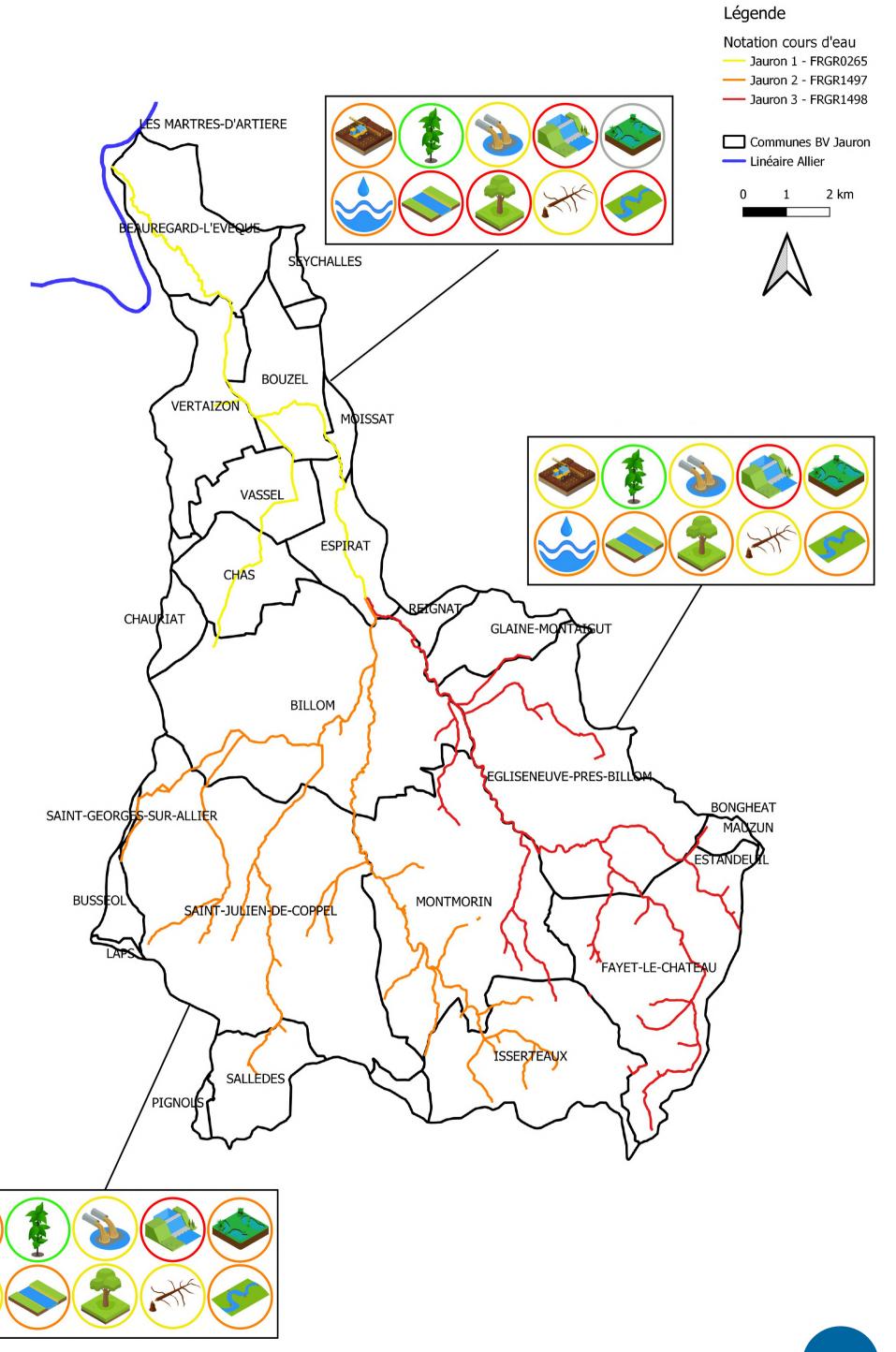


Les cartes ci-après permettent de visualiser la priorisation des actions en fonction de l'importance des enjeux sur les différentes masses d'eau.



Embâcle sur le Jauron - Moissat/Bouzel - BV du Jauron





Continuité écologique

Le passé économique des deux bassins versants a cloisonné le réseau hydrographique. Barrages, seuils, radiers et buses participent à un important étagement du linéaire. On dénombre 660 ouvrages sur l'ensemble des deux bassins versants dont une trentaine créant de véritables obstacles à l'écoulement sur les linéaires principaux. Les linéaires secondaires sont, quand à eux, plus impactés par ce cloisonnement mais la problématique de la continuité écologique est moins importante.

L'objectif du contrat territorial est de réduire le taux d'étagement du Litroux et du Jauron et ainsi rouvrir les milieux aquatiques pour retrouver une continuité écologique optimale aux cours d'eau.

Pour information, le taux d'étagement du Jauron aval est de 34% et de 18% pour le Litroux aval.

Biodiversité et espèces invasives

Les deux bassins versants possèdent un patrimoine naturel riche. Certaines parties des cours d'eau se trouvent dans des zones classées ZNIEFF 1 (Gorges du Madet, Etang de la Molière, val d'Allier, etc.). Des espèces à sauvegarder sont présentes dans ces zones et participent au maintien d'une biodiversité riche (Sonneur à ventre jaune, Triton crété, Tucane cerf-volant, Cincle plongeur, Grand-duc d'Europe et bien d'autres). L'Angaud est classé Liste 1 pour la présence d'Ecrevisses à pieds blanc".

Des espèces exotiques envahissantes ont également été recensées sur le territoire avec une forte présence de Renouées asiatiques. Pour le Litroux, entre Ravel et Moissat-Bas, on retrouve de nombreux spots de Renouée du Japon, tout comme sur le Guizoux au niveau de Lezoux. En ce qui concerne les autres espèces invasives, on retrouve beaucoup de Robiniers sur tout le linéaire au sein de la ripisylve. Pour le Jauron, de nombreux points de Renouée du Japon, avec des surfaces allant jusqu'à 300 m², ont été retrouvées entre Billom et Vassel.

Zones humides

Les surfaces classées «zones humides» ont fortement régressé au niveau national. Billom Communauté et Entre Dore et Allier n'ont pas échappé à ce phénomène. Des opérations de drainage pour améliorer les rendements agricoles et faciliter des aménagements ont profondément altéré la qualité de ces milieux et leur fonctionnalité hydrologique. De plus, le piétinement animal est la source d'une importante dégradation de leur fonctionnement.

La prélocalisation réalisée par l'animateur rivière lors de la phase d'élaboration a permis d'identifier 40 zones à «fort potentiel» de zones humides. Près de la moitié de ses zones est en état «dégradé» à cause des activités agricoles (piétinement animal + drainage).

Aucun inventaire à l'échelle du territoire n'a encore été réalisé sur les deux bassins versants. Cependant, le SAGE Allier aval envisage un inventaire des «zone humides» du Litroux et du Jauron en 2023 (sous réserve des accords de financements).

Assainissement collectif et non collectif

L'assainissement collectif est responsable d'une importante pression, dégradant la qualité des eau et des milieux aquatiques. Sur les 26 stations d'épuration présentent sur les bassins versants du Litroux et du Jauron (16 sur le Jauron et 12 sur le Litroux) 6 rejettent de l'eau non suffisamment traitée (4 sur le Jauron et 2 sur le Litroux). Concernant l'assainissement non collectif (ANC) le bassin versant compte 5 000 installations individuelles (équité de 2 500 sur chacun des deux BV). Près de la moitié d'entre elles est non conforme ce qui induit une pollution organique potentielle importante causant un préjudice très fort sur les milieux aquatiques.

Les communes du territoire ne sont pas toutes dotées d'un Schéma Directeur d'Assainissement. Première étape préalable à la mise en place d'actions concernant les réseaux et les stations d'épuration, ce SDA communal est une priorité sur les deux bassins versants.

Le tableau ci-dessous présente l'état des lieux des Schéma Directeur d'Assainissement des communes du territoire des deux bassins versants.

	BV du Litroux		BV du Jauron		
SDA présent	SDA non présent	SDA en cours	SDA présent	SDA non présent	SDA en cours
Moissat (2013)	Culhat Ravel Bort-l'Etang	Lempty Seychalles Lezoux	Vassel (2012) Chas (2017) Espirat (2014) Billom (2014) Saint-Julien- de-Coppel (2017) Beauregard- l'Evêque (2021)	Neuville Glaine- Montaigut Bongheat Egliseneuve- Près-Billom Fayet-le- Château Montmorin Isserteaux Mauzin Bouzel	Vertaizon

Le tableau ci-dessous liste les stations d'épuration présentes dans l'emprise du contrat classées prioritaires par l'Agence de l'Eau dans le cadre de leur 11e programme :

Code SANDRE STEU	Libellé commune	Nom ouvrage	Code ME	Masse d'eau
0463049S0001	BOUZEL	BOURG	FRGR0265	Le Jauron
0463131S0002	CULHAT	LE BOURG	FRGR0267	Le Litroux aval
0463195S0001	LEZOUX	LES CHALARDS	FRGR0267	Le Litroux aval
0463239S0001	MONTMORIN	BOURG	FRGR1498	Le Madet
0463296S0001	RAVEL	BOURG	FRGR1499	Le Litroux amont
0463297S0001	REIGNAT	BOURG	FRGR1499	Le Litroux amont

L'inscription des travaux visant à l'amélioration des systèmes d'assainissement dans la stratégie territoriale réaffirme la volonté des collectivités de diminuer la pollution domestique en améliorant la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées pour ainsi réduire les rejets polluants dans les rivières.

Le programme d'actions n'a pas vocation à remplacer les autres actions du «petit cycle de l'eau» mais à le compléter. Il s'agit de mettre en place un accompagnement de pair avec les services compétents pour réduire les rejets dégradant la qualité des masses d'eau. Tout cela, en favorisant la réalisation des projets d'assainissement collectif en cours ainsi que la mise en conformité des systèmes d'assainissement non collectif.

Dynamique latérale et verticale

Une grande partie du linéaire du Litroux et du Jauron a été recalibrée dans les années 80. Les dynamiques naturelles ont donc été complétement modifiées.

De ce fait, le phénomène d'érosion verticale et/ou d'incision est très marqué sur la partie aval des deux bassins versants. Le lit s'enfonce et les hauteurs de berges sont importantes. De plus, les zones d'érosion sont présentes sur le bassin versant du Litroux et du Jauron à hauteur de 49 km (27 km sur le Litroux et 22 km sur le Jauron).

Une part importante de protection des berges a également été relevée. Au total, ce sont 13,5 km de berges qui sont protégées (3,6 km sur le Litroux et 6,9 km sur le Jauron).

La stratégie vise à mettre en place des actions de préservation des processus naturels de dynamique fluviale (première phase) et de restauration (deuxième phase). Il s'agit d'initier la restauration de la fonctionnalité des milieux du Litroux et du Jauron. Cette démarche s'appliquerait en priorité sur les axes principaux.

Berges, lit et ripisylve

Le lit mineur, les berges et la ripisylve ont été diagnostiqués sur l'ensemble des cours d'eau des deux bassins versants (246 km de cours d'eau). Le linéaire principal est en moins bon état que le linéaire secondaire. Au total, sur les 98 tronçons du Litroux, il en ressort que 42% (42 km) sont en bon état, 46% (46 km) sont en état moyen, et par conséquent seulement 11% sont en très bon état (11 km). De même que pour les 121 tronçons du Jauron : 26% (32 km) sont en bon état contre 58% (70 km) en état moyen et 16% (19 km) en très bon état. Les linéaires principaux du Litroux et du Jauron sont majoritairement dégradés à très dégradés.

La stratégie territoriale va prioriser les actions à développer pour restaurer l'état physique des cours d'eau pour les masses d'eau en état moins que bon :

- Les masses d'eau avec possibilité d'atteinte du bon état les 3 premières années (4 masses d'eau concernées).
- La restauration des autres masses d'eau commencera les 3 premières années du contrat territorial, avec une programmation sur les 6 années.

Agriculture

L'agriculture est omniprésente sur les bassins versants du Litroux et du Jauron. Les pratiques agricoles diverses impactent la qualité physico-chimique mais également morphologique des cours d'eau. L'étude agricole a permis de caractériser les pressions du territoire, rencontrer les exploitants et définir les causes potentielles de pollutions. La limitation des transferts, qu'ils soient azotés, phytosanitaires ou minéraux est une priorité. La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et de la fertilisation azotée a ausi été mise en lumière. Il manque également un réel développement d'actions à l'échelle du territoire. Des réflexions doivent être engagées dans ce sens.

Hydrologie / plans d'eau

Des baisses des niveaux d'eau et des débits ont été observées depuis plusieurs années sur l'ensemble des cours d'eau des bassins versants du Litroux et du Jauron. Celles-ci entrainent une modification de la qualité de l'eau (dilution moins importante des pollutions, réchauffement des eaux, baisses du taux d'oxygénation) mais également une perte d'habitat pour la faune piscicole et la vie aquatique. Les baisses de précipitations et leur saisonnalités impactées par le réchauffement climatiques sont responsables à part entière du mauvais état écologique des cours d'eau.

Les plans d'eau sont également en partie responsables de cette diminution de quantité/débit d'eau. En effet, sur le territoire d'étude, sont recensés 534 plans d'eau représentant une surface en eau totale de 135 ha environ. Plus précisément, 28 plans d'eau ont une surface supérieure à 1 ha, et 3 supérieures à 5 ha. Ces 31 grands plans d'eau représentent plus de 40% de la surface totale de plans d'eau sur la zone d'étude.

Les plans d'eau sont destinés à différents usages:

- Six d'entre d'eux pour l'irrigation (2 proches de 1 ha de surface, et les 4 autres de moins de 0.5 ha).
- Les autres plans d'eau servent essentiellement aux loisirs, à la pêche, aux activités nautiques ou à l'alimentation du bétail.



Etang de la Jarrige - Fayet-le-Château - BV du Jauron

3) Enjeux du territoire

Pour répondre au besoin d'amélioration de la qualité de l'état écologique des masses d'eau, cinq enjeux ont été mis en avant :

1 : Concilier agriculture et amélioration des milieux aquatiques (Agricole)

Cet enjeu travaillera sur l'accompagnement et la gestion des pratiques agricoles. Les objectifs sont :

- limiter les transferts,
- réduire l'utilisation de produits phytosanitaires,
- réduire la fertilisation azotée,
- développer des actions à l'échelle du territoire,
- sensibiliser les exploitants agricoles à la préservation des milieux aquatiques.

2 : Réduire les sources de pollution des milieux aquatiques et améliorer la qualité de l'eau pour les usages et la biodiversité (Qualité)

Cet enjeu vise à travailler sur les pollutions domestiques ainsi que sur les pollutions diffuses non agricoles affectant la qualité de l'eau. Les objectifs sont :

- réduire les pollutions d'origine domestique,
- améliorer les pratiques polluantes des collectivités et des particuliers,
- suivre la qualité de l'eau du Litroux et du Jauron.

3: Retrouver un fonctionnement naturel des milieux aquatiques (Milieux aquatiques)

Cet enjeu vise à travailler sur l'hydromorphologie, la continuité écologique et la biodiversité des milieux aquatiques. Les objectifs sont :

- restaurer la morphologie et l'amélioration de la qualité habitationelle,
- restaurer et maintenir la ripisylve,
- restaurer la continuité écologique,
- lutter contre l'érosion de la biodiversité des milieux aquatiques,
- restaurer/sauvegarder des zones humides.

4 : Adapter le territoire à la baisse des précipitations ainsi qu'aux épisodes exceptionnels (Hydrologie)

Cet enjeu vise à travailler sur le suivi des débits, la gestion des plans d'eau, l'adaptation des pratiques et la problématique des inondations. Plusieurs axes de travail seront abordés :

- améliorer la connaissance de l'hydrologie des cours d'eau,
- éviter la captation des pluies estivales par les plans d'eau,
- réduire les prélèvements d'eau pour l'irrigation,
- alerter sur les enjeux quantitatifs du territoire.

5 : Animer et sensibiliser le territoire aux enjeux de l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques (Animation, communication et suivi)

Cet enjeu vise à animer le contrat territorial, communiquer autour de celui-ci, et de suivre techniquement/ financièrement les actions. Les objectifs des actions d'animation sont :

- communiquer,
- faire évoluer les perceptions ainsi que la sensibilité environnementale,
- accompagner les propriétaires et/ou exploitants riverains.

Le suivi/évaluation quant à lui permet de contribuer au suivi administratif, financier, et technique du contrat territorial.

4) Priorités d'actions

Pour la majorité des actions, la hiérarchisation s'est faite par enjeu général et par masse d'eau. Une évaluation des gains attendus sur la qualité écologique du milieu aquatique a permis d'affiner les priorisations. La priorité a été donnée aux masses d'eau avec un objectif écologique de «bon état». Il est question ici d'atteindre un «bon état» des masses d'eau les moins dégardées et un «bon potentiel» pour les masses d'eau les plus atteintes. Il est ainsi proposé :

- Masse d'eau en état moyen sur le Jauron :
 - o Priorité sous 3 ans : 2 masses d'eau avec possibilité d'atteinte du "Bon Etat" :
 - le Madet FRGR1498 (priorité 1),
 - l'Angaud FRGR1497 (priorité 2).
 - o Priorité à 3-6 ans : 1 masse d'eau avec possibilité d'atteinte du "Bon Potentiel" : Jauron FRGR0265 (priorité 3)
- Masse d'eau en état moyen sur le Litroux :
 - o Priorité sous 3 ans : 2 masses d'eau avec possibilité d'atteinte du "Bon Etat" :
 - Litroux Amont FRGR1499 (priorité 1)
 - Guizoux FRGR1487 (priorité 2)
 - o Priorité à 3-6 ans : 1 masse d'eau avec possibilité d'atteinte du "Bon Potentiel" :
 Litroux Aval FRGR0267 (priorité 3)

Suite au diagnostic de territoire, les actions prioritaires ont été classées dans l'ordre suivant :

- 1) Réduire les sources de pollution des milieux aquatiques et améliorer la qualité de l'eau pour les usages et la biodiversité (Qualité).
- 2) Concilier agriculture et amélioration des milieux aquatiques (Agricole).
- 3) Adapter le territoire à la baisse des précipitations ainsi qu'aux épisodes exceptionnels (Hydrologie).
- 4) Retrouver un fonctionnement naturel des milieux aquatiques (Milieux aquatiques).

Les actions vont être géographiquement priorisées :

- sur les linéaires principaux concernant le volet C (Milieux aquatiques et morphologie)
- sur l'ensemble des masses d'eau pour le volet A (Agriculture), volet B (Qualité) et volet D (Hydrologie).

Une stratégie foncière

La gestion foncière est un outil stratégique d'intervention sur les zones humides du territoire. Elle apparaît comme le moyen le plus adapté pour mener des opérations amiables et pour proposer sur le long terme une alternative à la volonté de protéger les zones humides. Cette gestion foncière va être mise en place sur les deux bassins versants permettant une gestion mieux coordonnée des actions. Elle repose sur l'acquisition de parcelles naturelles et agricoles présentes dans les zones à forts enjeux du Litroux et du Jauron. Si une activité agricole est présente sur la parcelle ciblée, celle-ci pourra être pérénisée suivant un plan de gestion défini et validé entre l'EPCI propriétaire et l'exploitant de la parcelle.

Les parcelles prioritaires sont : les prairies humides et/ou possèdant une zone humide cartographiée, des parcelles forestières humides ou d'intérêt faunistique/floristique.

Le tableau ci-dessous permet également de visualiser les volets prioritaires en fonction des masses d'eau.

	Masse d'eau		Éta	t écologiq	lue	Volets d'actions prioritaires			Gain espéré du	
	Code	Nom	2013	2017	2020	Volet A	Volet B	Volet C	Volet D	programme à 6 ans
×	FRGR0267	Litroux aval				Х	Х	Х		Bon état
Litroux	FRGR1487	Guizoux				Х	Х		Х	Bon potentiel
	FRGR1499	Litroux amont					Х		Х	Bon potentiel
_	FRGR0265	Jauron aval				Х	Х	Х		Bon état
Jauron	FRGR1498	Madet					Х		Х	Bon état
, i	FRGR1797	Angaud				Х	Х		Х	Bon état

Note: Plusieurs actions du contrat territorial concernent l'ensemble des bassins versants du Litroux et du Jauron: impact du changement climatique, suivi des actions, communication, sensibilisation, étude de connaissances globales, cellule d'animation.



Zone humide - Isserteaux - BV du Jauron

5) Lien avec le SAGE Allier aval

La cohérence des actions de ce programme d'actions avec les moyens prioritaires définis dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE approuvé le 03 juillet 2015 est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Volet Thématiques Objectifs Cohérence Code Libellé SAGE All Volet A: Agricole Accompagnement des pratiques AGRI1 Limiter les transferts Disposition Dispos	n 5.1.5 n 5.1.7 n 5.1.7 n 5.1.10 n 5.1.10 n 5.1.10 n 1.3.2 n 5.1.10 n 5.1.2 n 5.1.4
Volet A: Agricole Réduction des pollutions diffuses agricoles AGRI2 Réduire l'utilisation des phytosanitaires Disposition	n 5.1.7 n 5.1.10 n 5.1.10 n 5.1.10 n 5.1.10 n 5.1.10 n 5.1.1 n 5.1.2 n 5.1.4
Volet A: Agricole Volet B: Qualité Amélioration de la qualité de l'eau Qualité Volet C: Milieux aquatiques	n 5.1.8 n 5.1.10 n 1.3.2 n 5.1.1 n 5.1.2 n 5.1.4
Agricole Agricole agricoles Gestion des pratiques AGRI3 Réduire la fertilisation azotée Disposition	n 5.1.10 n 1.3.2 n 5.1.1 n 5.1.2 n 5.1.4 n 5.1.10 n 5.2.3
Volet B : Qualité Amélioration de la qualité de l'eau Pollution diffuse non agricole Volet C : Milieux aquatiques Reconquête de la dynamique naturelle des cours d'eau Amélioration de la continuité écologique Reconquête de la dynamique naturelle des cours d'eau Amélioration de la pollution des pratiques polluantes Disposition QUAL2 Amélioration des pratiques polluantes Disposition MILX1 Restauration de la morphologie et amélioration de la qualité habitationnelle Disposition MILX2 Restauration de la qualité habitationnelle Disposition Disposition MILX2 Restauration de la continuité écologique Disposition Disposition Disposition Disposition Disposition MILX2 Restauration de la continuité écologique Disposition Lutte contre l'érosion de la biodiversité des milieux aquatiques	n 1.3.2 n 5.1.1 n 5.1.2 n 5.1.4
Volet B : Qualité Amélioration de la qualité de l'eau Pollution diffuse non agricole Pollution diffuse non agricole QUAL2 Amélioration des pratiques polluantes QUAL3 Suivre l'évolution de la pollution des eaux Disposition QUAL3 Suivre l'évolution de la pollution des eaux Disposition MILX1 Restauration de la morphologie et amélioration de la qualité habitationnelle MILX2 Restauration de la ripisylve Disposition MILX2 Restauration de la ripisylve Disposition Disposition MILX2 Restauration de la continuité écologique MILX3 Restauration de la continuité écologique Disposition Disposition MILX4 Lutte contre l'érosion de la biodiversité des milieux aquatiques Disposition Disposition Disposition Disposition Disposition Disposition Disposition Disposition MILX4 Lutte contre l'érosion de la biodiversité des milieux aquatiques	n 5.1.1 n 5.1.2 n 5.1.4
Volet B : Qualité Amélioration de la qualité de l'eau Pollution diffuse non agricole Volet C : Milieux aquatiques Reconquête de la dynamique naturelle des cours d'eau Pollution diffuse non agricole Wolet C : Milieux aquatiques Reconquête de la dynamique naturelle des cours d'eau Pollution diffuse non agricole Hydromorphologie MILX1 Restauration de la morphologie et amélioration de la qualité habitationnelle MILX2 Restauration de la ripisylve Disposition Disposition MILX3 Restauration de la continuité écologique MILX3 Restauration de la continuité écologique Disposition Disposition Disposition Disposition MILX4 Lutte contre l'érosion de la biodiversité des milieux aquatiques	n 5.1.2 n 5.1.4 n 5.1.10 n 5.2.3
Pollution diffuse non agricole QUAL3 Suivre l'évolution de la pollution des eaux Disposition MILX1 Restauration de la morphologie et amélioration de la qualité habitationnelle Hydromorphologie MILX2 Restauration et maintien de la ripisylve Disposition MILX3 Restauration de la continuité écologique NILX3 Restauration de la continuité écologique Disposition Disposition Disposition Disposition MILX4 Lutte contre l'érosion de la biodiversité des milieux aquatiques Disposition D	n 5.2.3
Volet C : Mileux aquatiques Reconquête de la dynamique naturelle des cours d'eau QUAL3 Suivre l'évolution de la pollution des eaux MILX1 Restauration de la morphologie et amélioration de la qualité habitationnelle MILX2 Restauration de la morphologie et amélioration de la qualité habitationnelle Disposition Disposition MILX3 Restauration de la continuité écologique MILX3 Restauration de la continuité écologique Disposition Disposition MILX4 Lutte contre l'érosion de la biodiversité des milieux aquatiques Disposition Disposition Disposition Disposition Disposition MILX4 Lutte contre l'érosion de la biodiversité des milieux aquatiques	
Volet C : Mileux aquatiques d'eau Hydromorphologie Hydromorphologie Hydromorphologie Hydromorphologie MILX2 Restauration de la qualité habitationnelle Dispositio Dis	n 5.2.4
Volet C : Milieux aquatiques Reconquête de la dynamique naturelle des cours d'eau MILX2 Restauration et maintien de la ripisylve MILX3 Restauration et maintien de la ripisylve Disposition Disposition MILX4 Lutte contre l'érosion de la biodiversité des milieux aquatiques Disposition MILX4 Lutte contre l'érosion de la biodiversité des milieux aquatiques	
Milieux aquatiques d'eau dynamique naturelle des cours d'eau Biodiversité et milieux Biodiversité et milieux aquatiques	
aquanques d'eau d'eau MILX4 Lutte contre l'érosion de la biodiversité des Disposition de la biodiversité des Disposition Dispo	n 5.2.9
aquarques	
MILX5 Restauration et sauvegarde des zones humides Dispositio	n 7.4.2
Suivi des débits HYD1 Améliorer la connaissance de l'hydrologie des Cours d'eau Disposition Dispositio	n 2.1.2
Plans d'eau HYD2 Eviter la captation des pluies estivales par les plans d'eau Disposition	
HYD3 Réduire les prélèvements d'eau pour Disposition Volet D : Préservation des	n 2.4.2
Quantité débits d'étiage des cours d'eau prioritaires, notamment à l'étiage Dispositio	n 2.2.1
Adaptation des pratiques HYD5 Diminuer la tension sur le réseau AEP pour anticiper les baisses de ressources avec le réchauffement climatique Disposition Disposition	
HYD6 Alerter sur les enjeux qualitatifs Disposition	
Inondations HYD7 Prévention du risque inondation Disposition Disposition	
Communication et Communication ANIM1 Faire évoluer les perceptions et la sensibilité environnementale Disposition	
Volet E : Animation ANIM2 Accompagner les propriétaires et/ou exploitants riverains Dispositio	า 1.1.4
animation et suivi Pérennisation de la bonne gestion de l'eau et des milieux Suivi et évaluation du contrat NIM3 Suivi administratif technique et financier Dispositio	า 1.1.4
aquatiques Equipe ANIM4 Assurer la mise en œuvre technique des Disposițio	

6) Modalités de mise en œuvre

Sur les territoires du Litroux et du Jauron, la compétence GEMAPI (item 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L.211-7 du code de l'environnement) est portée par « Billom Communauté » et « Entre Dore et Allier ». Ces deux EPCI seront donc les maîtres d'ouvrage de ce contrat. Le portage général du contrat sera assuré par Billom Communauté.

Par ailleurs, d'autres maîtres d'ouvrage auront à leur charge différentes opérations qui les concernent : le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne, la Fédération du Puy-de-Dôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, l'Office National des Forêts, la Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme, la Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural en Auvergne, Bio63, Établissement Départemental de l'Dlevage du Puy-de-Dôme et l'Association d'Economie Rurale du Puy-de-Dôme Alpha.

Lorsque les actions le permettront, des travaux /actions communs seront réalisés avec les Contrat territoriaux voisins. La mutualisation des moyens techniques et humains permettront d'avancer plus vite mais également de viabiliser économiquement certaines actions.

Billom Communauté a déjà construit des partenariats avec :

- le CEN Auvergne (pour la gestion des zones humides)
- la Mission Haie Auvergne (pour les actions de plantation de haies)
- la Fédération de pêche 63 (pour les inventaires piscicoles et les ADN Environnementaux)
- Bio 63 (pour l'étude sur l'Agriculture Biologique)

D'autres financeurs pourront participer au financement des opérations du contrat : le Département du Puy-de-Dôme, le FEDER Auvergne, et le FEDER Massif central.

7) Conditions de réussite

Le programme d'actions pluri-thématiques est certes ambitieux mais nécessaire pour viser l'atteinte du bon état des masses d'eau dans les prochaines années.

Cette réussite nécessite des moyens suffisants pour la cellule d'animation afin d'animer et coordonner ce programme, mais également porter et réaliser un certain nombre d'actions. Ces moyens sont financiers mais également humains. Les deux EPCI s'engagent à soutenir la cellule animation dans cette démarche.

Le soutient politique dont dispose la cellule animation est également un réél atout. La volonté politique concernant l'environnement sur les deux EPCI permet d'envisager un déroulement optimal des futures actions.

Les relations privilégiées entre les communes et les communautés de communes porteuses du contrat permettent d'envisager une dynamique et une vitesse de réalisation importantes.

La startégie mise en place sur ces deux territoire est novatrice. Les actions engagées ne pourront être que bénéfiques aux milieux aquatiques fortement dégradés. Dans notre cas, les conditions de réussite sont :

- la mise en place d'actions de sensibilisation,
- la mise en place de travaux de restauration des milieux,
- l'arrêt des sources polluantes dans les cours d'eau.

Le regroupement d'actions et de travaux sur des zones ciblées du territoire est également un des gages de réussite de ce contrat. Ces regroupements d'actions au sein d'un même volet mais également entre les différents volets du programme d'actions permettront de maximiser les chances de réussite et d'être plus efficace dans l'objectif d'atteinte du bon état écologique des deux bassins versants.

Historique	2011/2012 : premier diagnostic des cours d'eau du Litroux et du Jauron (DDT63) 2019 : présélection du Territoire pour un contrat territorial 2020 : démarrage de la phase d'élaboration du contrat territorial
Territoire	262 km², 246km de cours d'eau, 26 000 habitants
État des masses d'eaux	6 masses d'eau (4 mauvais état, 1 état médiocre, 1 état moyen)
Pressions sur les milieux aquatiques	Continuité écologique, biodiversité et espèces invasives, assainissement collectif et non collectif, zones humides, dynamique latérale et verticale, berges, lit et ripisylve, agriculture, hydrologie / plans d'eau.
Priorité d'actions	1) Réduire les sources de pollution des milieux aquatiques et améliorer la qualité de l'eau pour les usages et la biodiversité (Qualité) 2) Concilier agriculture et amélioration des milieux aquatiques (Agricole) 3) Adapter le territoire à la baisse des précipitations ainsi qu'aux épisodes execptionnels (Hydrologie) 4) Retrouver un fonctionnement naturel des milieux aquatiques (Milieux aquatiques)
Cohérence des actions avec le SAGE Allier aval	Cf. tableau en page 14
Mise en œuvre	Portage : Billom Communauté Maitrise d'ouvrage : Billom Communauté et Entre Dore et Allier Maîtres d'ouvrage associés (membres du COPIL) Mutualisation d'actions avec CT Voisins (lorsque ce sera possible)
Conditions de réussite	 Programme d'actions multi-thématiques Moyens humains, techniques et financiers Appui politique Groupement géographique d'actions et travaux Proximité territoriale lors de la mise en œuvre des actions